

« La Chaîne des Puys-faille de Limagne à l'UNESCO... explore et protège ton patrimoine mondial ! »

Projet pédagogique autour de la Chaîne des Puys-faille de Limagne, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO (7ème édition/classes de CE - CM)

Pilotage et coordination générale du projet : Conseil départemental du Puy-de-Dôme

Coordination pédagogique du projet : CPIE Clermont-Dômes

Contexte :

La Chaîne des Puys-faille de Limagne a été inscrite en juillet 2018 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Ce périmètre constitue un support pédagogique de grand intérêt pour les enseignants sur plusieurs domaines du socle commun de compétences.

Le plan de gestion de l'ensemble tectono-volcanique Chaîne des Puys - faille de Limagne prévoit parmi ses objectifs la mise en place d'actions éducatives à destination du public scolaire.



Présentation générale du projet

Ce projet vise à sensibiliser le jeune public aux enjeux, aux spécificités, aux fragilités et aux valeurs de ce territoire autour du **thème fédérateur de l'inscription du bien au patrimoine mondial de l'UNESCO**. En découvrant la Chaîne des Puys, **les élèves seront amenés à s'interroger sur le fondement de cette inscription et sur la préservation de ce territoire d'exception**.

Une journée d'immersion est programmée pour 6 classes le **mardi 10 octobre** (date de report le mardi 17) et pour les 6 autres classes le **vendredi 13 octobre** (date de report le vendredi 20). Cette journée permettra aux élèves de **découvrir la Chaîne des Puys - faille de Limagne à travers une randonnée pédestre encadrée par un accompagnateur en montagne** et de **participer à des ateliers thématiques** en lien avec ce territoire.

Les thématiques liées aux enjeux et spécificités de la Chaîne des Puys - faille de Limagne abordées dans le cadre de ce projet tournent autour de : la biodiversité, les paysages, le volcanisme, la présentation du patrimoine mondial et les valeurs de l'UNESCO, les principes de sécurité et bonnes pratiques en randonnée, les activités humaines dans le bien inscrit, l'impact de l'homme sur l'environnement...

Public concerné : Classes de **CE et CM** du département - jusqu'à 12 classes/ **1 ou 2 classes** par établissement (participation de 2 classes à privilégier).

Déroulement du projet

Ce projet se déroule en trois phases :

Phase 1 :

Participation des 12 classes du projet à une **journée d'immersion en Chaîne des Puys, le 10 ou le 13 octobre 2023** autour d'une randonnée accompagnée dans le périmètre du bien inscrit (puy de la Vache ou puy de Vichatel) / d'ateliers thématiques encadrés au CPIE à Theix.

Début des activités à 9h15, fin des activités à 16h30. Pique-nique tiré du sac le midi, au CPIE.

Pour le bon déroulement de la journée, les horaires seront à respecter impérativement.

Le programme détaillé sera envoyé à chaque enseignant.e quelques jours avant cette journée.

Conditions de participation à cette journée : les interventions (Accompagnateurs en Montagne, animateurs et éducateurs à l'environnement) sont prises en charge par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme. **Le transport est à la charge de l'établissement scolaire.**

Les enseignant.e.s devront bien s'assurer de la capacité des enfants et des parents accompagnateurs à s'engager sur la randonnée afin de ne pas mettre l'ensemble du groupe et de l'organisation en difficulté.

Pour la partie "randonnée", la présence de parents agréés pourra être nécessaire, se renseigner auprès de son / sa CPC dès confirmation de l'inscription (voir taux d'encadrement plus bas).

Phase 2 :

Travail en lien avec les thématiques abordées lors de la journée d'immersion durant toute l'année scolaire. Le sujet, au choix de l'enseignant concerne notamment :

- **La biodiversité de la Chaîne des Puys** (découverte d'un milieu naturel, gestion de la forêt, diversité du vivant...)
- **Les paysages** (lecture de paysage, évolution des paysages, impacts de l'homme, préservation...)
- **Les volcans de la Chaîne des Puys** (origine des volcans, différents types d'activité éruptive, roches volcaniques...)
- **Les usages et le règlementation en Chaîne des Puys** (labels, classements, gestion des sites, règles et bonnes pratiques à adopter...)
- **Les acteurs / activités du bien inscrit** (les différents acteurs, la conciliation des usages, l'impact des activités humaines sur l'environnement...)
- **Randonnée et cartographie** (adaptation aux contraintes, respect des milieux, orientation...)
- **L'inscription à l'UNESCO** (qu'est-ce que l'UNESCO, le patrimoine mondial, pourquoi cette inscription, quels enjeux ?...)

L'enseignant.e co-construit le projet avec l'animateur référent.

Pour précision, les enseignant.e.s passent en moyenne 10 demi-journées, avec leur classe sur ce projet en plus des interventions encadrées.

A l'issue de cette journée de rencontre, les classes s'engagent à poursuivre le projet pédagogique sur l'année scolaire et bénéficient d'interventions en classe ou sur le terrain, animées par des éducateurs à l'environnement, des Accompagnateurs en Montagne et des intervenants du Conseil départemental.



Durant cette phase, les enseignants approfondissent un sujet ou l'étude d'un site naturel, par des visites, des recherches documentaires, l'utilisation du livret « Thèmes et pistes d'exploitation pédagogique » et d'outils pédagogiques mis à disposition...et sont accompagnés par un animateur référent spécialisé en Education au Développement Durable.

Quatre demies-journées d'animation sont prises en charge par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme (hors transport à la charge de l'école).

Au moins une sortie terrain est à envisager dans le cadre de cette phase. Il est donc nécessaire de prévoir le financement du transport, pour une ou plusieurs sorties terrain.

Les recommandations départementales et les taux d'encadrement concernant la randonnée pédestre sont en ligne sur le site de la DSDEN : http://www.ac-clermont.fr/fileadmin/user_upload/DSDEN-63/Personnels/Ressources_pedagogiques/Enseignements_disciplinaires/Education_physique_et_sportive/Documents_pedagogiques/Rando/Fiches_Randonnees_oct_2020.pdf

Les enseignants devront au plus tôt prendre l'attache de leur CPC EPS pour les agréments des parents accompagnateurs.

Phase 3 :

Restitution du travail effectué durant l'année scolaire :

Afin de restituer le travail effectué durant l'année scolaire, la classe réalise une production en lien avec les spécificités et enjeux du territoire Chaîne des Puys - faille de Limagne. Cette production peut prendre diverses formes : carnet de découverte, expo photo ou dessins, BD, malle pédagogique, maquette, jeu de plateau, quiz géant...

L'ensemble de ces réalisations feront l'objet d'une valorisation dans le cadre d'une exposition en intérieur, sur le site du puy de Dôme à partir de juin 2024.

Un livret présentant des pistes et consignes de réalisation des productions ainsi que les conditions d'expositions sur le site du puy de Dôme est remise aux enseignants lors de la journée d'immersion.

Calendrier prévisionnel

Dépôt des candidatures	Jusqu'au 13 septembre 2023
Réponses aux enseignants	Le 15 septembre 2023
Envoi du programme de la journée d'immersion du 10 ou du 13 octobre	Le 22 septembre 2023
Réunion en visio d'information et de préparation de la journée d'immersion du 10 ou du 13 octobre, avec les enseignants retenus	Le 25 septembre 2023 à 17h00
Journée d'immersion en Chaîne des Puys	le 10 ou 13 octobre 2023 (report au 17 ou 20 octobre si météo défavorable)
Rencontre avec l'animateur référent de la classe pour définition du projet	Dès la rentrée des vacances de Toussaint
Interventions en classe / sur le terrain (déplacements à la charge de l'école)	3 interventions d'une demi-journée à positionner avec l'animateur référent entre novembre 2023 et mai 2024 + 1 intervention d'1 heure en classe autour de l'UNESCO et du patrimoine mondial entre décembre 2023 et février 2024
Travail en classe / sur le terrain - Réalisation de la production	D'octobre 2023 à juin 2024
Installation des productions par les enseignants au puy de Dôme suivi d'un comité pédagogique (bilan final)	Mercredi 19 juin 2024 après-midi (13h30-17h30)

Objectifs pédagogiques

Parmi les objectifs pédagogiques transversaux liés à l'**Education au Développement Durable** en cycle 2 et 3, certains (en gras) sont parties intégrantes de ce projet.

- Satisfaire les besoins de chacun aujourd'hui (alimentation et santé)
- Partager les biens publics mondiaux pour demain (cycle de l'eau)
- Gérer les ressources (hydriques, énergétiques et minérales, animales et halieutiques, végétales...)
- **Comprendre la biodiversité**
- **Travailler au développement humain (aménager des territoires durables, réfléchir aux transports)**
- **Produire et consommer de façon responsable (agriculture et développement durable)**
- Comprendre les risques majeurs

Objectifs liés à l'E.M.C :

L'engagement : agir individuellement et collectivement

- Développer une conscience citoyenne, sociale et écologique :
Connaître et comprendre les valeurs de l'UNESCO

Objectifs liés à l'EPS :

- Adapter ses déplacements à des environnements variés
- S'engager sans appréhension pour se déplacer dans différents environnements
- Respecter les règles essentielles de sécurité
- Tenir compte du milieu et de ses évolutions (vent, eau, végétation etc.)
- Gérer son effort pour pouvoir revenir au point de départ
- Aider l'autre.



Budget :

A titre d'information, la participation au projet implique le financement des transports pour les sorties terrain et éventuellement l'achat de petit matériel pour les productions finales. Des demandes de financement peuvent être faites par l'enseignant auprès de la commune de l'école ou des conseillers départementaux de secteur, de la coopérative scolaire ou encore de l'association de parents d'élèves.



Intervenants :

Lors de la journée d'immersion d'octobre et dans le cadre de l'accompagnement durant l'année scolaire, les interventions seront assurées entre autre par le Bureau Montagne Nature et Volcans, le CPIE Clermont-Dôme et le Conseil départemental 63.

Supports pédagogiques à disposition :

Un livret intitulé « **Thèmes et pistes d'exploitations pédagogiques** » est remis à chaque enseignant à l'occasion de la journée d'immersion. Il pourra ainsi servir de support de discussion lors de la première rencontre avec l'animateur qui accompagnera le projet pour envisager les pistes d'actions possibles dans le cadre des interventions prévues.

De plus, un certain nombre de supports et outils pédagogiques pourront être mis à disposition des enseignants pour travailler sur le projet : outils du Conseil départemental 63 (<https://volcan.puy-de-dome.fr/scolaires.html>), outils du Parc naturel régional des Volcans (<http://www.parcdesvolcans.fr/Je-suis/Enseignant/Ressources-pedagogiques>), site <http://www.chainedespuys-failedelimagne.com/>



Candidature et modalités d'inscription au projet

En candidatant à ce projet pédagogique sur l'année 2023-2024 :

L'enseignant.e s'engage à :

- participer à la **réunion de préparation en visio le 29 septembre à 17h00**
- **s'investir pleinement dans ce projet** durant toute l'année scolaire,
- co-construire le projet avec l'animateur référent,
- effectuer les liens avec les programmes scolaires,
- **préparer une valorisation du projet** par le biais d'une production collective
- remplir un questionnaire d'évaluation,
- être présent le **mercredi 19 juin après-midi** (13h30-17h30) au puy de Dôme pour l'installation des productions + analyse / bilan du projet.

Pour rappel, concernant les sorties terrains nécessitant un transport, l'établissement scolaire aura à sa charge la réservation du car et la prise en charge du coût du transport.

Pour inscrire votre classe sur ce projet :

Compléter la fiche d'inscription (une fiche d'inscription par classe) à télécharger sur : volcan.puy-de-dome.fr/scolaires/projets-pedagogiques et la retourner à scolaires-puydedome@puy-de-dome.fr
avant le 13 septembre 2023.

Contact :

Fabienne Chevalier, Conseil départemental 63, Direction des Grands Sites Patrimoniaux :

Tél : 04 73 42 49 86 / 06 68 47 53 94

Mail : scolaires-puydedome@puy-de-dome.fr

Information R.G.P.D. sur le recueil et le traitement de données à caractère personnel

Les informations personnelles recueillies dans le formulaire d'inscription ont pour seul objectif de mettre en contact les enseignants candidats à cet appel à projet et la Direction des Grands Sites Patrimoniaux, afin d'assurer le suivi et la gestion de ce projet.

Ces informations ne sont pas communiquées et aucune donnée n'est collectée ni diffusée à votre insu. Les données recueillies dans ce formulaire seront conservées le temps du projet puis anonymisées. À aucun moment il n'y aura de recueil d'informations personnelles sur les élèves de l'établissement scolaire.

Conformément à la législation en vigueur (*) toute personne apparaissant dans nos fichiers bénéficie d'un droit de communication, de rectification, de suppression de ses informations personnelles, d'un droit d'opposition au traitement et à sa limitation. Ces droits s'exercent auprès du Département du Puy-de-Dôme (responsable de traitement), Direction des Grands Sites Patrimoniaux.

Pour toute demande, la communication d'une copie de pièce permettant la vérification de votre identité sera exigée. La demande est à adresser par courriel à : scolaires-puydedome@puy-de-dome.fr ou par voie postale à Département du Puy-de-Dôme, Hôtel du département, Direction juridique, 24 rue Saint-Esprit, 63033 Clermont-Ferrand

En cas de réclamation sur vos droits d'accès, contacter le Délégué à la protection des données par courriel : dpo@puy-de-dome.fr ou par voie postale à : Département du Puy-de-Dôme, Hôtel du département, Direction juridique, 24 rue Saint-Esprit, 63033 Clermont-Ferrand.

En l'absence de suite à vos réclamations, vous avez également la possibilité de vous adresser à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.), 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris.

(*) Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, entré en vigueur le 25 mai 2018 ; Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018.

